

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le treize octobre deux mille vingt-six,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 7 octobre 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DROUILLE Jérémie, DUPUIS Arnaud, GUÉNY Cyril, GUÉRIN Florence, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LÉBOUC Nelly, PERCHAIÉ Éric, PÉTIGNY Patrick, QUIVIGER Éric, RAULT Mathilde, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STÉPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame AVERLAND-SCHMITT Christelle (procuration à Monsieur DUPUIS Arnaud), Madame POULAIN-JAMILLOUX Mélanie (procuration à Monsieur PÉTIGNY Patrick).

ABSENTES NON EXCUSÉES : Madame COLOMBEAU Estelle, Madame PICOT Sonia.

SECRÉTAIRE : Madame SAVOYE Frédérique

Nombre de Conseillers :

- . en exercice : 29
- . présent(s) ou représenté(s) : 27
- . absent(s) et non représenté(s) : 2

OBJET : BAIL COMMERCIAL 23 RUE DE RENNES

BAIL COMMERCIAL 23 RUE DE RENNES

La commune de Châteaubourg loue le local du 23 rue de Rennes à Monsieur Thierry Pannetier représentant du commerce Styl'Coiffure, pour une activité de salon de coiffure depuis 2015.

Le bail commercial arrivant à échéance, il conviendra d'en signer un nouveau. Le loyer mensuel sera de 591,38 euros TTC. Il sera révisé chaque année selon les conditions fixées dans le bail.

Le locataire sera également redevable auprès de la commune de la quote-part de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères lui incombant.

Suite à la présentation du sujet en commission 3 *du 07 septembre 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à la majorité :

- 1°) D'APPROUVER** le renouvellement du bail commercial au profit de Monsieur Thierry Pannetier ;
- 2°) D'APPROUVER** les conditions de la location décrites ci-dessus ;
- 3°) D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,



Teddy RÉGNIER

**La Secrétaire de séance,
Frédérique SAVOYE**

Nombre d'élus présents ou représentés : 27	Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 4	Ne participe(nt) pas au vote : 0
---	------------------	-------------------	------------------------	---